

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

| | |
|--|--|
| Organisme de formation agréé | IFE by Abilways |
| Sujet/titre de la formation | S'approprier le cadre légal du GDPR |
| Public/groupe cible | Juristes ou Compliance Officers, collaborateurs de DSI, responsables des systèmes d'information. Toute personne responsable du traitement des données à caractère personnel souhaitant maîtriser le sujet et/ou assurer la fonction de DPO. |
| Planning : | |
| Date(s) | 3 octobre 2019 |
| Heure(s) de début et de fin | 09h – 17h |
| Durée | 1 jour |
| Lieu(x) | Bruxelles |
| Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers | 7 heures |
| Objectif(s) | <ul style="list-style-type: none"> Comprendre et maîtriser le cadre légal du traitement des données à caractère personnel. Intégrer les principes du traitement, les obligations du responsable du traitement, la désignation du délégué à la protection des données (« DPO »), les responsabilités du responsable du traitement (distinct ou conjoint) et du sous-traitant, les nouveaux pouvoirs des autorités de contrôle et les sanctions prévues par le Règlement européen. |
| Résumé du contenu | <p>Maîtriser le cadre légal relatif à la protection des données à caractère personnel instauré par le RGPD</p> <ul style="list-style-type: none"> S'approprier le contexte légal : niveau européen et niveau belge – les règles existantes et nouvelles instituées par le règlement européen. Le rôle de la nouvelle Autorité de protection des données. Étude des notions clés : données à caractère personnel, données sensibles, traitement, responsable |

| | |
|-------------------|--|
| | <p>du traitement (distinct ou conjoint), sous-traitant, délégué à la protection des données, protection des données dès la conception (« privacy by design ») et protection des données par défaut (« privacy by default »).</p> <p>Étude de cas : cas d'actualité ou de jurisprudence.</p> <p>Comprendre et mettre en œuvre les différentes obligations du RGPD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et tenir à jour le registre des activités de traitement des données à caractère personnel. • Analyser les bases légales (licéité du traitement). • Maîtriser les principes de traitement. • Mettre en place une politique de protection des données (information des personnes concernées). • Déterminer une procédure pour l'exercice des droits des personnes concernées. • Déterminer une procédure pour réagir aux fuites de données (notification à l'Autorité de protection des données et communication aux personnes concernées). • Appréhender les responsabilités du responsable du traitement (distinct ou conjoint) et du sous-traitant : aspects contractuels. • Comprendre le rôle du délégué à la protection des données : désignation obligatoire ou volontaire. • Comprendre les règles encadrant les transferts des données en dehors de l'Union Européenne. • Mesurer les risques (sanctions) : pénal, civil et administratif. • Les recours et l'autorité de contrôle (Autorité de protection des données). <p>Exercice d'application : identifier les rôles des différents acteurs d'un traitement, analyse de clauses de protection des données à caractère personnel (perspective responsable/sous-traitant).</p> <p>Étude de cas : réagir à une fuite de données.</p> |
| Forme | <input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance |
| Matériel de cours | <input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres |

| | |
|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Documents <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |
| <p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> | <p>A1 A14 A15 A16 B16</p> |
| <p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p> | <p>Sari Depreeuw ADVOCAAT DALDEWOLF</p> |